

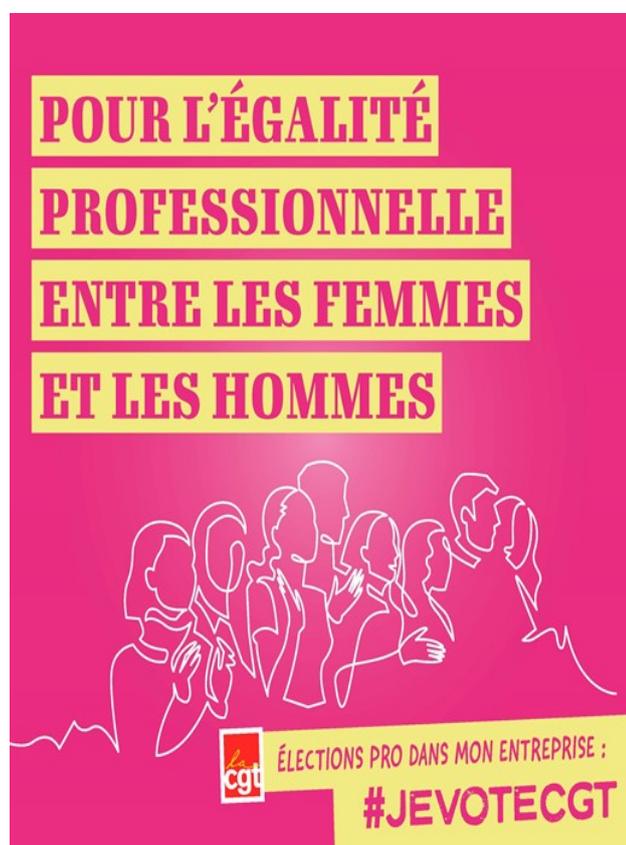


Elections CSE La Poste

La CGT se mobilise pour l'égalité salariale au sein de la Poste

En théorie, les discriminations, notamment salariales, entre les femmes et les hommes sont interdites. **En pratique, travailler gratuitement chaque jour à partir de 15 h 40, impensable, inimaginable ? C'est pourtant la réalité entretenue depuis longtemps par le patronat, qui maintient le salaire moyen des femmes à 25 % de moins que celui des hommes. Et ça s'aggrave lors du passage à la retraite avec un écart de 40 % sur les pensions versées.**

Plusieurs causes sont à l'origine de cette situation : les femmes sont plus victimes de temps partiels imposés, les métiers féminisés sont dévalorisés, elles sont orientées sur les métiers à plus faibles rémunérations, les périodes d'absence liées à la maternité pénalisent leur carrière et elles touchent moins souvent des primes. Il existe aussi des discriminations directes sur les niveaux de salaire ou sur l'accès aux promotions.



Les femmes sont également victimes de violences sexistes et sexuelles ainsi que du harcèlement au travail et dans la vie, ce qui a évidemment des répercussions sur leur travail. L'employeur est dans l'obligation de protéger le ou la salarié·e qui en est victime. Ces faits sont condamnables, notamment devant les conseils de Prud'hommes.

POUR LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS



ÉLECTIONS PRO DANS MON ENTREPRISE :

#JEVOTECGT

Les multiples lois existantes ne changent rien ou si peu à ce constat, faute de réelles sanctions à l'encontre des employeurs. Depuis 2018, la mise en place de l'index « égalité professionnelle » ne corrige pas ces inégalités et permet même à toutes les entreprises d'avoir une bonne note et de s'afficher ainsi comme vertueuses.

**Les femmes représentent
52,76% des effectifs**

**+69% d'entre elles sont
sur des grades d'exécution
ou de maîtrise (classe I à
II)**

Source : Bilan social LP 2022

La CGT organise des stages de formation syndicale « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « lutte contre les violences sexistes et sexuelles », et elle dispose de collectifs qui travaillent sur cette question. Elle négocie des accords plus favorables à l'égalité et à la lutte contre les violences et a développé une méthode pour prouver et réparer les discriminations.



Rassemblez, luttiez, négociez

Gagner l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est possible :

- en obligeant les entreprises à mesurer réellement et corriger les écarts de salaires
- en négociant des accords avec obligation de résultat pour garantir l'égalité
- en mettant fin aux temps partiels subis
- en refusant le système opaque d'individualisation des rémunérations et primes
- en revalorisant les métiers à prédominance féminine
- avec un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale
- avec le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé (pauses physiologiques)
- avec le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles
- avec la protection et la garantie du droit au travail des victimes de violences intrafamiliales
- avec une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail
- avec un congé maternité à partir du 4ème mois de grossesse et 6 mois après la naissance et l'allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant en conséquence



**Pour un CSE mobilisé sur l'égalité salariale et professionnelle entre toutes et tous,
#JeVoteCGT et je fais voter CGT autour de moi !**

L'ensemble des éléments relatifs aux différences salariales et aux promotions entre les femmes et les hommes sont disponibles pour les élu·es du CSE dans une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) qui doit être alimentée par l'employeur. Le CSE peut accompagner les salarié·es victimes de discriminations. L'un·e des élu·es du CSE est désigné·e « référent·e harcèlement sexuel et agissements sexistes ».

S'ORGANISER COLLECTIVEMENT POUR GAGNER

Elections CSE La Poste

**La CGT
se mobilise
pour l'égalité
salariale
au sein
de la Poste**



S'organiser avec la CGT est encore plus indispensable aujourd'hui face à la place très importante de la négociation collective dans l'entreprise.

Malgré la mobilisation de la CGT, les ordonnances de septembre 2017 dites « Macron » ont été imposées. Elles ont inversé la « hiérarchie des normes » en matière de négociation collective avec de nombreuses possibilités pour les employeurs, par accord d'entreprise, d'affaiblir les droits des travailleur·ses. **Pour éviter toute régression et gagner des avancées, les salarié·es ont encore plus besoin de syndicats forts.** Le résultat des élections au premier tour du CSE détermine le poids de chaque syndicat dans la négociation.

Les membres CGT du CSE, et en particulier le ou la délégué·e syndical·e CGT de l'entreprise, mettent en œuvre la démarche CGT : **transformer les problèmes individuels des salarié·es en revendications collectives.**



Syndicat Départemental CGT FAPT de la Haute-Vienne

107 rue Aristide Briand – 87100 LIMOGES

Tél. : 09 67 523 59

Mail : cgtfapt87@orange.fr